

Conditions générales de ventes et d'organisation des séjours

Palabres Sans Frontières

18 mai 2008

Table des matières

1 Conditions de ventes	2
2 Nos voyages	2
3 Responsabilités	3
4 Particularité de nos voyages	3
5 Vols charters	3
6 Assurances	4
7 Modification, annulation	4
8 Inscription	5

En référence à la loi du 13 juillet 1992 et du décret d'application du 15 juin 1994, relatifs à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

1 Conditions de ventes

L'association Palabres sans Frontières, association loi 1901 (siret n° 40270101500024) bénéficie de :

- L'agrément Tourisme de La Fédération Nationale des Foyers Ruraux (FNFR), 1 rue Sainte Lucie 75015 Paris (n° 075960034)
- L'agrément Jeunesse et Sports n° 31-627
- L'agrément Organisme de Formation n° 73310422731

Elle est garantie en responsabilité civile par le Contrat n° 96/000/314/01029 souscrit par la FNFR auprès de Groupama (siège social : 5 et 7 rue du centre 93199 Noisy-le-Grand Cedex). Elle bénéficie de la Garantie Financière souscrite par la FNFR auprès du GIPAC, filiale de GROUPAMA.

2 Nos voyages

Ils ne sont ouverts qu'aux personnes membres adhérents de Palabres sans Frontières, à jour de leur cotisation pour l'année en cours.

Nos tarifs comprennent :

- Les transports aériens et intérieurs (à moins de négociation contraire),
- l'hébergement,
- les repas (pension complète),
- les animations, excursions et visites,
- l'accompagnement par des guides locaux et un membre de Palabres Sans Frontières,
- le soutien aux projets de développement,
- la garantie d'assistance-rapatriement,
- les taxes d'aéroport.

Nos tarifs ne comprennent pas :

- Les boissons et extra personnels,
- certaines activités individuelles et collectives optionnelles,
- l'adhésion obligatoire à Palabres Sans Frontières (15 euros),
- les frais de participation au week-end d'information et de rencontre, avant le départ,
- les frais de douane, de police et de santé.

Les prix sont établis à la date du 1er décembre 2007 sur la base des taux de changes, des tarifs aériens (carburants...) et des prestations au sol connus à ce jour. Toute modification inhabituelle de ces tarifs et taux pourrait entraîner une révision des prix publiés.

Nous consulter.

Les prix sont calculés sur la base d'un groupe de 7 à 12 personnes. Nous assurons les départs à partir de 4 personnes. En dessous du seuil de 7 voyageurs, un supplément de 150 à 200 euros vous sera facturé à 35 jours du départ. Ce supplément vous serait

évidemment remboursé, si d'autres inscriptions venaient compléter le groupe.

La mention "à partir de" précédant le prix du séjour tient compte de la variation du prix du vol en fonction de la période, de la ville de départ et des variations éventuelles du prix du pétrole.

Nous vous invitons à vous inscrire au plus tôt, particulièrement pour les périodes de vacances scolaires (si possible, au moins 70 jours à l'avance). Toute inscription tardive reste aléatoire et peut entraîner des frais supplémentaires, en fonction notamment des disponibilités aériennes.

3 Responsabilités

Palabres sans Frontières ne peut être tenue responsable des modifications d'horaires ou d'itinéraire, du changement d'aéroport provoqué par des événements extérieurs tels que grèves, intempéries, incidents techniques. Les frais occasionnés restent à votre charge. Les retards éventuels subis ne pourront entraîner aucune indemnisation. Les formalités de douane, de police et de santé pour votre voyage sont à votre charge. Les passagers qui ne pourraient embarquer sur un vol faute de présenter les documents exigés ne pourront prétendre à aucun remboursement.

4 Particularité de nos voyages

Vu le caractère particulier de nos voyages, nous ne pouvons être tenus pour responsables et redevables d'aucune indemnité, en cas de changement de dates, d'horaires (des vols notamment) ou de programmes.

5 Vols charters

Leurs horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être soumis à des modifications même après confirmation. Nous vous demandons donc de ne prendre aucun engagement non modifiable avant ou après votre voyage. Le voyageur ne pourra exiger de Palabres Sans Frontières aucun dédommagement.

6 Assurances

Tous nos voyages comprennent une garantie d'assistance, souscrite par la Fédération Nationale des Foyers Ruraux (FNFR) auprès de Mutuaide assistance, filiale de Groupama. Ce contrat vous garantit pendant le voyage pour les risques ci-après en excluant les cas présentant un état pathologique constitué antérieurement à la date du départ en voyage ou une maladie ayant fait l'objet d'un traitement :

- Rapatriement dans un établissement hospitalier ou à domicile,
- prise en charge du transport aller/retour d'une personne proche de l'assuré jusqu'à son chevet,

- frais médicaux et d’hospitalisation,
- rapatriement du corps en cas de décès,
- prise en charge du retour d’un voyageur pour cause de décès d’un proche,
- prise en charge du retour individuel en cas d’interruption du voyage à la suite du décès ou de l’hospitalisation de plus de 10 jours d’un proche,
- en cas de vol ou de perte de ses moyens de paiement, avance de fonds avec plafond.

7 Modification, annulation

De notre part : Si nous devons annuler un départ pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous vous proposerions alors différentes solutions de remplacement ou le remboursement intégral des sommes payées. Nos séjours étant soumis à un nombre minimal de participants, si nous devons annuler, vous en seriez informés au plus tard 21 jours avant la date prévue. Aucune indemnité compensatoire ne sera versée.

De votre part : Toute modification ou annulation de votre part doit nous parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi. En cas d’annulation de votre part, des frais d’annulation seront conservés :

- A plus de 30 jours du départ, 10 pour cent du prix des séjours.
- Entre 30 et 16 jours : 60 pour cent du prix du voyage.
- Entre 15 et 8 jours : 80 pour cent du prix du voyage.
- A moins de 8 jours : 100 pour cent du prix du voyage.

En cas d’impossibilité d’effectuer le séjour, vous pouvez nous proposer une autre personne remplissant les mêmes conditions, sous réserve que nous n’ayons pas déjà engagé de réservations à votre nom. Vous êtes tenus de nous en informer au plus vite, par lettre recommandée avec AR.

Tout séjour interrompu de votre propre initiative ou pour des événements politiques, climatiques, etc., indépendants de notre volonté n’engage pas notre responsabilité et ne peut prétendre à aucun remboursement. De même, toute interruption faisant suite à exclusion décidée par votre accompagnateur pour non respect des consignes de sécurité n’ouvre droit à aucun remboursement.

8 Inscription

L’inscription à l’un de nos voyages implique l’acceptation de nos conditions générales de vente et d’organisation des séjours, ainsi que de notre charte. Aucune inscription n’est prise en compte sans le paiement d’un acompte de 30 pour cent de la somme globale. Si vous vous inscrivez moins d’un mois avant le départ, vous devrez régler la totalité du séjour. Le solde est à régler impérativement 30 jours avant le départ sans relance de notre part.

A réception de votre inscription, nous vous adresserons une facture, une carte d’adhérent

et des informations complémentaires relatives au séjour (programme détaillé, liste de matériel, formalités, infos pays, projets de développement).